Envoyé en préfecture le 02/06/2025
Reçu en préfecture le 02/06/2025
Publié le
ID : 059-200040947-20250520-DEL2025_058-DE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR DE FLANDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 20 MAI 2025

DELIBERATION 2025_058

Objet : Aide au développement des grandes entreprises du territoire – Subvention à la SAS FIBOO sur la commune de Blaringhem

Séance du mardi vingt mai deux mille vingt cinq à dix-huit heures trente

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis route de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le treize mai deux mille-vingt-cinq.

Présents (60) :
Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Brigitte GALLI - Christophe LEGROIS - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Bernadette POPELIER - Marc DEHEELE - Delphine LEBLANC (Suppléante) - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Valentin BELLEVAL - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL - Bernard DENTENER - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Sophie ANDRE - Didier TIBERGHIEN - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Samuel BEVER - Bernadette DELANGUE-CARDON (Suppléante) - Jean-Michel WIPLIER (Suppléant) - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Rebecca ELSENS - Thierry DEHONDT - Jean-Luc DEBERT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - César STORET - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Yves DEBRUYNE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Elizabeth GRESSIER - Guy LEROY - Pierre-Louis RUYANT - Sylvie HEMELSDAEL (Suppléante) - Laurence BARROIS - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (13) :
Arnaud DEVILLEZ à Antony GAUTIER - Gaëlle LEFEVRE à Didier TIBERGHIEN - Sophie SPATOLA à Brigitte GALLI - Marjorie VANDENBERGHE à Dominique JOLY - Pierre GRANDGENEVRE à Christophe LEGROIS - Philippe DUHAMEL à Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART à Michel DUHOO - Audrey SCHERRIER à Bernard DENTENER - Gaël DUHAMEL à Céline SAUZEAU - Jean-Luc CAPPAERT à Samuel BEVER - Franck MEURILLON à Marie SANDRA - Fabrice DELANNOY à Jérôme DARQUES - Bertrand CREPIN à Thierry DEHONDT

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 73

Secrétaire de séance : Jean-Luc DEBERT

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR DE FLANDRE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 02/06/2025
Reçu en préfecture le 02/06/2025
Publié le
ID : 059-200040947-20250520-DEL2025_058-DE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA COEUR DE FLANDRE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 20 MAI 2025

DELIBERATION 2025_058

Objet : Aide au développement des grandes entreprises du territoire – Subvention à la SAS FIBOO sur la commune de Blaringhem

FIBOO est une start-up créée en avril 2021, qui propose le premier isolant écologique en fibres de bambou : fibooflex, fruit de 3 années de R&D.

Basée à Tourcoing chez Euramaterials, ses fondateurs, Thomas L'HOMEL et Pierre VION, se sont lancés le défi de produire très rapidement un isolant à base de bambou destiné à la construction et à la réhabilitation de bâtiments. L'entreprise BAUDELET est depuis rentrée au capital de la société.

FIBOO se donne pour objectif de maîtriser toute la filière dans la région des Hauts-de-France : de la culture du bambou à la fabrication industrielle de son isolant fibooflex, en passant par la création de nouveaux produits innovants pour le bâtiment, toujours à base de bambou, comme des panneaux de contreventement, et bien d'autres projets.

Pour son approvisionnement en bambou à croissance rapide, FIBOO va créer son propre réseau de pool d'agriculteurs ; en parallèle, les 2 fondateurs ont pour objectif d'avoir leur propre outil industriel et comptent créer à 5 ans une cinquantaine d'emplois sur le site de production qui s'est implanté sur la friche industrielle de Blaringhem, au sein de Valo-parc.

Cet investissement de 12 000 000 € permettra la création de 30 emplois en CDI à 3 ans. L'assiette éligible retenue est constituée par la ligne de défibrage et la ligne de nappage pour un montant de 6 360 000 €.

L'entreprise a sollicité une aide conjointement auprès du Conseil Régional et de Cœur de Flandre agglo, l'aide de Cœur de Flandre agglo étant conditionnée par la délibération n°2025.00391 du Conseil Régional adoptée le 03 avril 2025.

BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION A TITRE INDICATIF – HT en euros

	DEPENSES	DEPENSES SUBVENTIONNABLES	RECETTES	
Ligne de défibrage	3 460 000 €	3 460 000 €	Région Hauts-de-France à SOGELEASE crédit-bailleur (financement de la ligne de défibrage et de la ligne de nappage)	400 000 €
Ligne de nappage	2 900 000 €	2 900 000 €	Cœur de Flandre agglo	150 000 €
			Entreprise	5 810 000 €
TOTAL	**6 360 000 €**	**6 360 000 €**	**TOTAL**	**6 360 000 €**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le régime cadre exempté de notification n°SA.111668 relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2024-2026 ;

Vu le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) pour 2022-2028 adopté par délibération n°2022.01821 du Conseil Régional en date des 08 et 09 décembre 2022, et approuvé par le Préfet de la Région Hauts-de-France le 10 mai 2023 ;

Envoyé en préfecture le 02/06/2025
Reçu en préfecture le 02/06/2025
Publié le
ID : 059-200040947-20250520-DEL2025_058-DE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR DE FLANDRE

Vu la délibération du Conseil de Communauté n°2023/173 en date du 19 décembre 2023, approuvant les termes de la convention à conclure avec la Région pour la participation de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre (Cœur de Flandre agglo) au financement des aides et des régimes d'aides directes aux entreprises de la Région Hauts-de-France ;

Vu la convention de partenariat n°24001063 relative à la participation de Cœur de Flandre agglo au financement des aides et des régimes d'aides directes aux entreprises de la Région Hauts-de-France signée avec la Région le 03 avril 2024 ;

Vu la délibération du Conseil Régional adoptée en date du 03 avril 2025 et ayant pour objet la subvention allouée à la SAS FIBOO ;

Considérant la demande de subvention de la SAS FIBOO adressée à Cœur de Flandre agglo par courrier réceptionné en date du 28 septembre 2023 ;

Considérant la demande de subvention adressée conjointement par la SAS FIBOO au Conseil Régional ;

Considérant un dépôt de candidature à l'appel à projets France 2030 « 1ère usine » en date du 13 décembre 2022 ;

Considérant qu'à défaut d'accompagnement de la Région Hauts-de-France, l'accompagnement de Cœur de Flandre agglo ne pourra être maintenu ;

Considérant que la participation de la Région Hauts-de-France est conditionnée à la participation de l'intercommunalité ;

Considérant le dispositif « Aide au développement des grandes entreprises » mis en place par la Région Hauts-de-France ;

Considérant que les conditions de financement et de versement seront conformes à celles de la Région Hauts-de-France ;

Considérant le coût total de l'opération qui s'élève à 6 360 000 € HT ;

Il vous est proposé :

- d'allouer une subvention de 150 000 € à la SAS FIBOO dans le cadre de son projet d'acquisition d'une ligne de défibrage et ligne de nappage,

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention établie entre Cœur de Flandre agglo et la SAS FIBOO, ainsi que tous les documents et conventions afférents à ce dossier.

Vote :

Pour : 73
Contre : 0
Abstention : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR DE FLANDRE

Envoyé en préfecture le 02/06/2025
Reçu en préfecture le 02/06/2025
Publié le
ID : 059-200040947-20250520-DEL2025_058-DE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 20 mai 2025,
Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance

Jean-Luc DEBERT

Le Président,

Valentin BELLEVAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR DE FLANDRE
REPUBLIQUE FRANÇAISE